REPUBLIQUE ET CANTON DE GENEVE
Chancellerie d'Etat
Service communication et information

Genève, le 21 novembre 2024
Aux représentantes et représentants
des médias

Communiqué de presse du département des institutions et du numérique

Intelligence artificielle générative dans la fonction publique: l'Etat de Genève pose un cadre

L'intelligence artificielle (IA) a pris un coup d'accélérateur porté par les possibilités pour le grand public d'accéder à de nouveaux systèmes d'IA générative. Ces outils transforment profondément les méthodes de travail, ouvrant de nouvelles perspectives notamment pour les prestations publiques. Face à cette évolution et afin de répondre aux enjeux qu'elle soulève, l'Etat de Genève propose à ses collaboratrices et collaborateurs un cadre d'utilisation pour les accompagner dans leurs démarches.

Dans le cadre de la mise en œuvre de sa politique numérique, l'Etat traite naturellement du recours à l'IA dans les activités de la fonction publique. Les perspectives qu'ouvre l'IA sont infinies et le canton s'est donné les moyens, dès le début, de pouvoir appréhender au mieux ce potentiel en respectant les considérations d'ordre éthique et sécuritaires. Au-delà de la mise en place de systèmes techniques, la sensibilisation et la formation du personnel s'avèrent en effet centrales.

Plusieurs projets sont en préparation mais ils ne sauraient avoir un sens que si l'on forme et l'on informe les collaboratrices et les collaborateurs de l'Etat sur les bonnes pratiques pour appréhender l'IA générative. Que ce soit sur les outils ou sur les conséquences légales et administratives qu'un tel usage pourrait avoir, il s'agit de préparer la fonction publique à mieux appréhender ces outils et à réfléchir sur les enjeux potentiels.

A cet effet, le canton publie des lignes directrices à l'intention du personnel de l'Etat. Orienté sur la pratique, ces directives permettent d'accompagner l'usage de l'intelligence artificielle dans le cadre des activités au sein de l'Etat, en présentant les grands principes ainsi que des cas d'usages. Dans une démarche de transparence et de référence à l'attention d'autres organisations similaires, ce document est rendu public.

Parallèlement à ce guideline, une formation en ligne et interne est désormais disponible pour l'ensemble des collaboratrices et de collaborateurs afin de découvrir comment mieux intégrer l'IA dans leur activité professionnelle, voire s'exercer à lancer de projets, dans le respect des valeurs fondamentales des institutions étatiques et des normes de sécurité.

Les enjeux liés à l'intégration de l'intelligence artificielle dans l'administration sont multiples et complexes. Sur le plan éthique, il est essentiel de garantir que les algorithmes ne reproduisent pas des biais discriminatoires, ce qui soulève des questions sur l'équité et la transparence. La sécurité des données est également un élément primordial. Et en ce qui concerne la légalité, il est crucial de respecter les réglementations en vigueur, notamment en matière de protection des données personnelles et de secret de fonction. Par ailleurs, sur le plan financier, les coûts

associés à la mise en œuvre de solutions d'IA peuvent être significatifs, nécessitant des investissements initiaux importants et une gestion des ressources à long terme. Enfin, l'impact énergétique des systèmes d'IA, souvent gourmands en ressources, pose des défis en matière de durabilité environnementale.

Voir aussi:
Lignes directrices des services et logiciels numériques en ligne utilisant l'intelligence artificielle (IA) pour les membres du personnel de l'Etat de Genève

Pour toute information complémentaire aux médias:

- *Département des institutions et du numérique: Mme Carole-Anne Kast, conseillère d'Etat, par l'intermédiaire de M. Laurent Paoliello, directeur de la coopération et de la communication, DIN, T. 079 935 8675*